

OUTILS POUR UNE GESTION RÉSILIENTE DES ESPACES NATURELS

Tiré à part de la revue **Forêt.Nature**

La reproduction ou la mise en ligne totale ou partielle des textes et des illustrations est soumise à l'autorisation de la rédaction

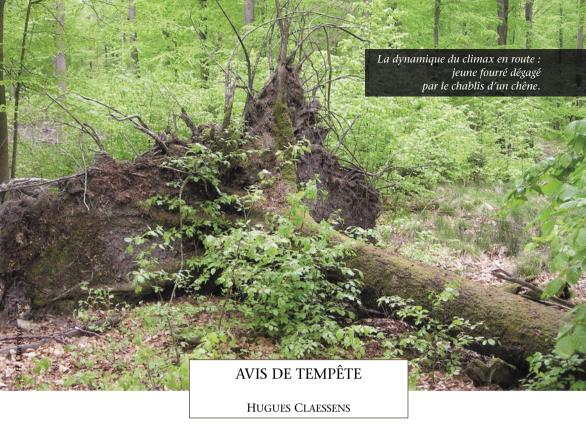
foretnature.be

Rédaction: Rue de la Plaine 9, B-6900 Marche. info@foretnature.be. T +32 (0)84 22 35 70

Abonnement à la revue Forêt.Nature : librairie.foretnature.be

Abonnez-vous gratuitement à Forêt.Mail et Forest.News : **foretnature.be**

Retrouvez les anciens articles de la revue et d'autres ressources : **foretnature.be**



Ce mois de janvier 2012, un gros coup de vent a traversé la forêt wallonne. Çà et là, des arbres fragilisés par leur grand âge, un enracinement pourri ou encore une mauvaise adéquation stationnelle se sont effondrés. Typiquement, le vent a joué son rôle sanitaire, même si quelques dégâts collatéraux ont probablement aussi touché quelques arbres de qualité peu chanceux.

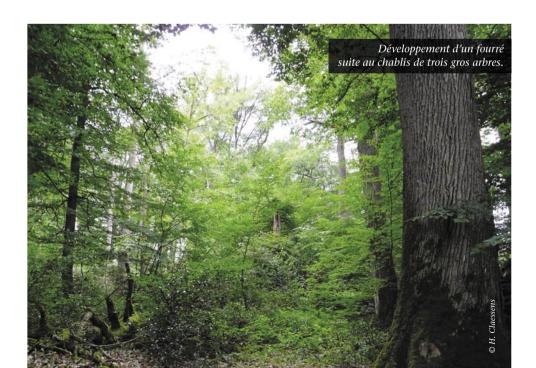
Loin d'un ouragan dévastateur anéantissant le potentiel de production de la forêt, le vent a fait office de « petite perturbation naturelle », moteur du cycle sylvogénésique qui régule naturellement l'écosystème forêt. En effet, dans son fonctionnement naturel, la forêt évolue sans cesse sous l'effet de ce genre de petites perturbations. Coup de vent ou coup de foudre provoque l'effondrement d'un arbre, ouvrant une trouée qui met en route le développement des semis qui étaient tapis à l'ombre de la canopée.

Quant à la victime, une fois à terre, elle deviendra l'habitat d'une flore et d'une faune spécifiques du bois mort, dont les populations se succéderont au fur et à mesure que le bois se décomposera. L'encombrement du houppier au sol va empêcher le gibier de brouter la régénération, un phénomène bien connu sous le nom de cage de régénération.

Au bout de quelques années, à moins qu'elle ne soit devenue un refuge discret entretenu par quelque gibier, cette petite trouée sera cicatrisée par la régénération de la forêt ; elle sera peut être aussi l'occasion pour un sorbier, un saule ou un alisier d'émerger d'une canopée oppressante. Avec le temps, de fourré en gaulis, ce jeune groupe deviendra perchis, duquel émergera un gros bois, qui, un jour ou l'autre, finira bien lui aussi par s'effondrer. Le cycle sylvogénésique est bouclé, laissant derrière lui une forêt plus complexe et diversifiée qu'avant. Par ce fonctionnement naturel, le climax forestier se diversifie et développe sa structure verticale, se complexifiant et offrant une résilience maximale aux dommages plus conséquents, comme ceux des véritables tempêtes ou coups de sécheresse qui occasionnent quelquefois des dégâts d'une bien plus grande ampleur.

Bien entendu, dans le contexte de notre gestion multifonctionnelle, l'objectif du sylviculteur est de limiter ces pertes afin d'assurer des revenus et soutenir l'économie de la filière bois. Ainsi, le forestier veille généralement à récolter les arbres avant qu'ils ne dépérissent ou ne s'effondrent. En effet, en laissant pleinement fonctionner le cycle sylvogénésique, toute la production de la forêt serait intégralement transformée en bois mort, gâchant les opportunités de production de matériaux et d'énergie renouvelables.

Mais tout système dérape quand il est poussé à l'extrême. Les gestionnaires forestiers ont compris l'intérêt de ne pas trop éloigner l'écosystème de son fonctionnement naturel. « Imiter la nature, hâter son œuvre » écrivait déjà Parade en 1855. Par la biodiversité qu'il apporte, et la fertilité qu'il supporte, le bois mort est désormais souhaité, dans des limites compatibles avec la fonction de production de bois. En Wallonie, ces limites ont été négociées entre usagers de la forêt, ce qui a abouti à une série de normes qui s'appliquent dans différents contextes tels que la législation relative à Natura 2000, la « circulaire aménagement » en forêt publique ou encore la certification forestière (PEFC et FSC),



autant de réglementations qui fixent des minima de bois mort en forêt.

Au regard de ces normes, le coup de vent de janvier 2012 possède quelques caractéristiques particulières qui en font une opportunité remarquable en matière d'efficacité pour orienter la forêt feuillue (et singulièrement les zones Natura 2000 où la fonction de protection des habitats est mise en avant) vers un meilleur état de fonctionnement biologique :

- par son intensité, tout à fait typique d'une
 « petite perturbation », le coup de vent
 n'a concerné que peu de bois, dont beaucoup étaient instables ou vieillissants;
- l'exploitation de faibles quantités de bois dispersés çà et là dans les massifs imposerait des coûts d'exploitation élevés en matière de tassement de sol, de dégâts à la régénération, de blessures aux arbres restants, alors qu'on peut penser que dans la majorité des cas, les prix de vente de tels lots, généralement peu accessibles et de mauvaise qualité, ne couvriraient pas les investissements en frais de gestion (recherche, mesure, cubage, organisation de la vente);
- les chablis viennent enrichir en bois mort une forêt feuillue wallonne qui, dans son ensemble, en est relativement peu fournie en regard des normes qui ont été établies et des nécessités du fonctionnement de l'écosystème.

Ainsi, à un coût minimum, voire même en faisant des économies, il est possible de diriger les forêts vers les objectifs qui ont été fixés en matière de protection de la biodiversité au travers de la certification forestière, d'aménagements durables et d'état de conservation des habitats et espèces Natura 2000. En toute objectivité, rien ne pourrait justifier la récolte de l'intégralité des chablis disséminés à l'intérieur des massifs forestiers feuillus, à de longues distances de débardage. Ainsi, par le moment politique qu'il a choisi (après l'établissement d'une série de normes de gestion du bois mort) et par ses frappes chirurgicales, ce coup de vent s'est littéralement érigé en exécutant de la politique forestière! Gageons que chaque propriétaire en tire profit.

QUELQUES OUVRAGES VULGARISÉS

- BRANQUART É., LIÉGEOIS S. [2005]. Normes de gestion pour favoriser la biodiversité dans les bois soumis au régime forestier. Complément à la circulaire n°2619 du 22 septembre relative aux aménagements dans les bois soumis au régime forestier. MRW, DGRNE, Jambes, 86 p.
- FICHEFET V., BRANQUART É., CLAESSENS H., DELESCAILLE L.-M., DUFRÊNE M., GRAIT-SON E., PAQUET J.-Y., WIBAIL L. [2011]. *Milieux ouverts forestiers, lisières et biodiversité : de la théorie à la pratique*. DEMNA (SPW-DGARNE), Série « Faune-Flore-Habitats », n° 7, 184 p.
- FISCHESSER B. [2009]. *La vie de la forêt*. Éd. de La Martinière, 288 p.
- OTTO H.-J. [1998]. Écologie forestière. IDF, Paris, 379 p.
- VALLAURI D., ANDRÉ J., DODELIN B., EYNARD-MACHET R., RAMBAUD D. [2005]. Bois mort et à cavités: une clé pour des forêts vivantes. Tec & Doc, Paris, 405 p.

HUGUES CLAESSENS

hugues.claessens@ulg.ac.be
Gestion des Ressources forestières
et des Milieux naturels,
ULg, Gembloux Agro-Bio Tech
Passage des Déportés, 2.
B-5030 Gembloux